
| | |
|---|--|
| <u>Nombre de membres en exercice:</u> 15 | Séance du mardi 29 septembre 2015 |
| <u>Présents :</u> 15 | L'an deux mille quinze et le vingt neuf septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 23 septembre 2015, s'est réuni sous la présidence de Daniel FROGER |
| <u>Votants:</u> 15 | <u>Sont présents:</u> Daniel FROGER, Guy LATHELIZE, Annie ETOILE, Bertrand CODRON, Gaëtan GAGNANT, Romain COURTIER, Hugues COURTIER, Annie LATHUILLIERE, Jules CLERGER, Jean-Christophe ETOILE, Delphine CODRON, Jean-Luc ALVARES DE AZEVEDO, Frédéric GAGNANT, Benoit CODRON, Hervé LEGENDRE |
| | <u>Représentés:</u> |
| | <u>Excuses:</u> |
| | <u>Absents:</u> |
| | <u>Secrétaire de séance:</u> Frédéric GAGNANT |

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Avant de commencer la réunion du Conseil de ce jour le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :acceptation de la convention avec le Syndicat du collège de Crégy les Meaux et délibération pour le transfert du budget assainissement à la CCPMF. Le Conseil accepte la modification de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la réunion du 24 juin 2015

Lecture faite du projet de procès-verbal de la réunion du 24 juin 2015, le projet est adopté à l'unanimité des membres présents à cette réunion ; ils procèdent à la signature du registre des délibérations.

Finances : SACPA remboursement trop perçu - DE 2015 029

Le Conseil Municipal autorise la Trésorerie à encaisser le chèque de la société SACPA d'un montant de 842,09 € correspondant au remboursement du trop versé de la cotisation annuelle.

Finances : GROUPAMA encaissement de chèques - DE 2015 030

Le Conseil Municipal autorise la Trésorerie à encaisser les chèques N°8372706 de 1 782,43€ et N°8350259 de 6 851,49€ de la société GROUPAMA correspondant au remboursement du sinistre du local technique.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CREGY LES MEAUX convention 2015 - DE 2015 031

Après exposé du Maire, les membres présents du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent la convention entre le Syndicat intercommunal du collège de Crégy les Meaux et la commune de Villeroy. **Autorisent** le Maire à signer cette convention

CCPMF transfert du budget assainissement - DE 2015 032

VU le courriel du Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France en date du 23 mai 2014, proposant un modèle de délibération visant à transférer totalement au bénéfice de la CCPMF, les résultats de l'exercice 2013 du budget annexe Eau-assainissement de Villeroy, A savoir:

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement: + 127 483,04€
- Résultat de clôture d'investissement: - 108 421,25€
- Montant total: + 19 061,79€

Sur la base des visas et considérants ci-après:

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-1-1 à L 2224-2 ;
VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°138 modifiant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°100 du 24 juillet 2012 et portant la création de la communauté de communes Plaines et Monts de France au 1^{er} juin 2013,
VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°159 portant modification des statuts de la communauté de communes Plaines et Monts de France au 31 décembre 2013,

CONSIDERANT le vote du compte administratif 2013 du budget assainissement de la commune de Villeroy en date du 15 mai 2014;

CONSIDERANT la clôture du budget annexe de l'assainissement et la réintégration dans le budget principal de la Commune par délibération N2014-035 du 15 mai 2014

CONSIDERANT que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la commune de Villeroy à la communauté de communes Plaines et Monts de France il est admis que les résultats budgétaires du budget annexe de l'assainissement collectif communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou en partie,

CONSIDERANT que ce transfert doit donner lieu à des délibérations concordantes de la communauté de communes Plaines et Monts de France et de la commune de Villeroy

CONSIDERANT que ces opérations budgétaires et comptables de transfert sont des opérations réelles et qu'il y a donc lieu de clôturer ce budget assainissement au 31 décembre 2013. A cette date, le comptable public procédera au transfert des balances du budget annexe sur le budget principal par opération d'ordre non budgétaires.

OUI Monsieur LATHÉLIZE Maire-Adjoint, rapporteur en conseil municipal,

VU le guide 2006 émanant de la Direction Générale des Collectivités locales: Les spécificités du transfert des SPIC (Service industriel et commercial), analysé sur le Blog des finances ExFilo, précisant à propos de la possibilité du transfert des excédents et déficits à l'EPCI << la règle générale est que les résultats budgétaires de l'exercice précédant le transfert sont maintenus dans la comptabilité de la Commune, car ils sont la résultante de l'activité de celle-ci lorsqu'elle était compétente>> et le transfert des résultats budgétaires à l'EPCI, même s'il est possible en tout ou partie, ne constitue pas une obligation.

CONSIDERANT que certaines communes, intégrées comme Villeroy à la CCPMF, ont procédé dès l'exercice 2013 à des transferts budgétaires du Budget annexe vers le Budget communal principal et ne seront pas amenées de ce fait à transférer les excédents correspondants à la CCPMF, ce qui rend inégales, d'une commune à l'autre les modalités de transfert des excédents du service de l'assainissement à la CCPMF en défavorisant celles qui procéderaient à un tel transfert;

APRES EN AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE, A L'UNANIMITE

RAPPELLE que les soldes du bilan de sortie du budget annexe de l'assainissement 2013 clos, ont été intégrés conformément aux modalités aux articles L 5211-5 et L 5211-17 du CGCT par reprise en balance d'entrée du budget communal 2014 aux comptes 1068 et 002

DECIDE du maintien dans le budget principal de la commune des résultats budgétaires du service de l'assainissement tels que mentionnés plus haut

Taxe de balayage

Après exposé du Maire, la Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

de ne pas instituer de taxe de balayage pour 2016

LEG de Madame PATECK - DE 2015 033

Après exposé du Maire, la Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

A fin de respecter le souhait de Madame PATECK, la maison située 3 rue de l'abeille et leguée à la commune, sera mise en location. Le proffit de cette location frais de gestion déduits sera versé au CCAS de la commune pendant une durée minimum de 30 ans.

TRAVAUX:

Le Maire fait le point sur les travaux en cours et sur les travaux à réaliser

- La salle polyvalente:
 - La société DUBOIS n'a toujours pas réglée les problèmes de fuites.
 - Commission sécurité, toutes les remarques de la commission ont été corrigées, en attente de la conformité de la Préfecture
- L'école: la société LCLA PEINTURE et DECORATION a effectuée les travaux dans le préau
- Enfouissement des réseaux rue Saint Pierre:
 - Le 9 septembre 2015 il y a eu la réunion de chantier préparatoire des travaux. Proposition de l'implantation des lampadaires et implantation des bases de vie.
- Rue du cheval blanc: Le recensement des besoins de viabilisation est toujours en cours pour finaliser la convention PUP. La commune de Villeroy doit acquérir un terrain pour créer une aire de retournement.
- Route d'Iverny: Le Maire devrait rencontrer Monsieur BRUN de la société OBI afin de finaliser les travaux de réfection des trottoirs de la route d'Iverny.
- Eglise: Le maire rappelle qu'il faudrait poursuivre les travaux d'entretien à l'intérieur de l'église ainsi que le porche qui s'effrite.
- Assainissement: Le maire rappelle au 11 septembre, restent à réaliser:
 - 31 maisons dont 8 sont en location
 - 5 maisons récemment vendues dont la conformité doit avoir été faite par la CCPMF

Nomination des délégués à la commission Mise en révision du POS en PLU - DE 2015 034

Après proposition du Maire, le Conseil Municipal de VILLEROY,

Décide de créer une commission pour la mise en révision du POS en PLU

Décide de nommer les délégués suivants à la Commission Informations Municipales :

- Daniel FROGER, Guy LATHÉLIZE, Annie ETOILE, Bertrand CODRON, Benoit CODRON, Hugues COURTIER, Romain COURTIER, Gaëtan GAGNANT

Questions diverses

SRPI Villeroy les Plessis:

Le Maire signale qu'étant donné la répartition des effectifs de cette année, il a fallu créer une deuxième rotation de car pour la cantine.

TGV Est

Le Maire signale au Conseil qu'une enquête publique concernant le tracé du TGV Est va avoir lieu

Le Maire rappelle au Conseil que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015

Le Maire annonce l'ouverture du site de la commune et remercie les personnes qui ont oeuvrées pour le réaliser.

Séance levée à 22h30